Envoyé en préfecture le 04/11/2022

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Publié le 04/11/2022

510

ID: 074-217400860-20221027-D_2022_10_27_09-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 27 octobre 2022 Par suite d'une convocation en date du 11 octobre 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 27 octobre 2022 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.
Nombre de conseillers : 15	Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, Mme Carole
En exercice: 13	Chen, M. Laurent Esteulle, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni
Présents: 11	Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article
Votants: 12	L2121-17 du code général des collectivités territoriales.
Délibération n°D_2022_10_27_09	Absent ayant donné procuration : M. Louis Buda à M. Georges Canicatti
	Absent excusé : M. Norbert Regard
	Absent:/
	Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du
	code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.
	Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.

Objet: Budget eau et assainissement M49 – Exercice 2022 - Décision modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu le budget 2022 de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative $n^{\circ}1$ suivante du budget eau et assainissement de l'exercice 2022 :

Section d'exploitation

<u>Dépenses d'exploitation</u>
61523 – Réseaux
66112 – Intérêts courus non échus

Total dépenses d'exploitation

50.00 €

50.00 € 0.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal, autorise la décision modificative n°1 du budget eau et assainissement de l'exercice 2022 proposée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
	Fait à Contamine-Sarzin, le 27 octobre 2022
Compte tenu de sa télétransmission le : 04 novembre 2022	Le Maire, Le secrétaire de séance,
De sa publication : 04 novembre 2022	
Et de sa mise en ligne le : 04 novembre 2022	Georges CANICATTI Pierrette BATON MARECHAL